

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur

Le Trophée Régional Jeunes Simples est organisé par la Ligue de Bretagne de Badminton sous la responsabilité de la Commission Régionale Jeunes. Celle-ci régleme la compétition, attribue les différentes manches, établit les sélections, tableaux et classements et tranche les éventuels litiges en accord avec le Conseil d'Administration de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

Lors de l'attribution de la manche, le club organisateur doit se rapprocher des différentes instances afin de préciser s'il s'occupe des tableaux, à défaut le comité s'en chargera.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1. Objectifs

Les objectifs de ces Trophée Régional Jeunes Simples sont :

- la promotion du badminton chez les jeunes
- la volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- la sélection de joueurs en vue de participer aux stages régionaux jeunes, au Circuit Interrégional Jeunes, au Circuit national Jeunes et aux Championnats de France.

2.2. Tenue vestimentaire

Tout joueur participant à une manche du Trophée Régional Jeunes devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBAD.

2.3. Catégories d'âge

Voir annexe 1 aux compétitions jeunes


2.4. Surclassement

Un surclassement ne pourra être possible, que dans deux situations :

- une victoire en tableau Elite entraînera une qualification automatique dans la catégorie d'âge supérieure lors de la manche suivante.
- un joueur pourra jouer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne sur décision de la Commission Régionale Jeunes et/ou du Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional.

2.5. Coaching

Le coaching (comme au niveau fédéral) est interdit entre les points pour les poussins et les benjamins, il doit avoir lieu à la pause à 11 ou entre les sets.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

2.6. Licence

Pour participer à un Trophée Régional Jeunes tout joueur sera tenu d'être titulaire d'une licence joueur enregistrée sur la base fédérale Poona à la date du tirage au sort.

3. DEROULEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES SIMPLE

3.1. Circuit

Le Trophée Régional Jeunes Simples se déroule sur 4 manches organisées tout au long de la saison sportive.

3.2. Manches qualificatives de simple : 1-2-3-4

Quatre manches qualificatives de simples sont organisées. Chacune d'entre elles concernera quatre catégories d'âge (poussins, benjamins, minimes et cadets) sur 2 tableaux chacune : un tableau Élite un tableau Espoir.

Chaque manche de simple est organisée sur deux sites : l'un pour le tableau Élite, l'autre pour le tableau Espoir. Un seul site peut accueillir les 2 tableaux s'il dispose d'un nombre suffisant de terrains, ceux-ci pouvant être répartis sur plusieurs salles, dans les conditions de distance prévues par le présent règlement.

A l'issue de ces quatre manches, un classement régional jeunes est établi.

Si le calendrier ne le permet pas, une (ou plusieurs) manches peuvent être organisées après les Championnats de Bretagne Jeunes. Dans cette situation, elles ne pourront pas être prises en compte pour le classement régional jeunes et ne pourront être qualificatives pour les tableaux de simples des Championnats de Bretagne Jeunes.

3.3. Classement régional jeunes

Le classement régional jeunes permet de déterminer les joueurs qualifiés pour les tableaux de simples des Championnats de Bretagne Jeunes. Il est établi à partir des résultats obtenus sur les manches qualificatives de simples pouvant être prises en compte. Les points sont totalisés dans la catégorie d'âge d'origine du joueur concerné y compris lorsqu'ils ont été marqués dans une catégorie supérieure. Les points obtenus par un joueur dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne seront multipliés par 2. En cas d'égalité entre deux joueurs, ils seront départagés sur la base du CPPH à la date du classement.

Barème des points

	ELITE	ESPOIR
Vainqueur	150 points	60 points
Finaliste	120 points	40 points
Demi Finaliste	80 points	30 points
3 ^{ème} de poule	60 points	20 points
4 ^{ème} de poule	40 points	10 points

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

4. CONDITIONS MATERIELLES

4.1. Tableaux

Le nombre de joueurs et de matchs pour chaque manche est fixé par ce règlement.

Pour toutes les manches, les têtes de série et les têtes de poule sont désignées sur la base du CPPH, le CPPH de référence sera celui de la sélection Ligue (un mois avant).

Pour la catégorie Poussins, les têtes de série seront désignées par le Responsable du Dispositif d'entraînement Régional.

Par ailleurs, les tirages au sort tiennent compte d'une répartition équilibrée des départements, afin de limiter les matchs entre les joueurs d'un même département, **donc à fortiori d'un même club.**

Manches qualificatives de simples

Catégorie	Tableaux	Nombre de joueurs	Forme du tableau	Nombre de sortants par poule	Phases finales
Poussins	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Poussins	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Benjamins	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Benjamins	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Minimes	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Minimes	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Cadets	Elite	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale
Cadets	Espoir	8	2 poules de 4	2	Demi-finales, finale

Le passage d'un tableau de 8 à 9 joueurs pourra être décidé dans des circonstances exceptionnelles sur proposition de la Commission Régionale Jeunes et/ou du responsable du Dispositif d'Entraînement Régional, avec l'accord du juge arbitre de la compétition. Le tableau sera alors composé de 3 poules de 3 joueurs avec deux sortants par poule puis d'une phase finale (quarts de finale, demi-finales et finale).

Exemption

Pour les manches qualificatives de simples la Ligue de Bretagne de Badminton exempte en début de saison un certain nombre de joueurs, qui seront qualifiés directement pour les Championnats de Bretagne jeunes. Ces derniers peuvent choisir de ne pas y participer pour disputer une compétition de niveau national. Ces joueurs sont les membres de l'Equipe Ligue participant aux étapes des Trophées Nationaux Jeunes, auxquels peuvent s'ajouter les membres de Pôle Espoir, Pôle France, Collectif France ou Equipe de France, ainsi que les joueurs participant à un tournoi international jeunes. Des exemptions en cours de saison peuvent être validées dans les mêmes conditions pour les joueurs sélectionnés par la ligue (pour les joueurs sélectionnés par leur comité ils devront voir cela avec ce dernier). **Les joueurs participant au SAN peuvent également être exemptés.** Les joueurs souhaitant faire une demande d'exemption doivent la formuler auprès du secrétariat de la Ligue impérativement avant la parution de la sélection Ligue.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

Sélection

Pour la première manche qualificative de simples, le secrétariat de la Ligue établit un mois avant une sélection Ligue.

Celle-ci désigne les 5 joueurs titulaires de chaque tableau Elite sur la base du CPPH à la date de la sélection.

Elle est ensuite communiquée aux 4 responsables départementaux de la Commission Régionale Jeunes. Ceux-ci établissent une sélection départementale, composée au minimum de 4 joueurs répartis de la façon suivante : Titulaire N°1, Titulaire N°2, Remplaçant N°1 et Remplaçant N°2 pour les 4 catégories : poussins, benjamins, minimes, cadets. Les critères de sélection sont laissés à l'appréciation des responsables départementaux.

Les responsables départementaux doivent également convoquer tous les joueurs de la sélection Ligue. Les responsables départementaux devront communiquer régulièrement (une fois par semaine) un état des lieux des réponses reçues au secrétariat de la Ligue.

La sélection Ligue sera également mise en ligne sur le site internet de la Ligue et régulièrement mise à jour en fonction des retours des comités départementaux.

A J-11 avant la date de la manche, chaque responsable doit envoyer au secrétariat de la Ligue sa sélection départementale comprenant les joueurs sélectionnés par la Ligue et les joueurs convoqués par leur comité départemental. Celle-ci doit identifier les joueurs qui ont confirmé leur participation, mais également ceux qui ont refusé leur convocation.

Les tableaux Elite et Espoir sont alors composés de la façon suivante :

- En Elite, les 5 joueurs sélectionnés sur la base du CPPH puis 3 wild-cards attribués par la Commission Régionale Jeunes et/ou le Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional parmi les joueurs proposés soit par les comités départementaux pour le tableau Espoir (et par la ligue à partir de la 2^{ème} manche).
- En Espoir, 8 joueurs avec un quota de 2 joueurs par département, retenus dans l'ordre précisé par leur comité. Ainsi, les joueurs désignés comme titulaires y seront prioritaires, leur participation à la compétition soit en Elite, soit en Espoir étant ainsi garantie dès leur sélection. Dans tous les autres cas, une fois les quotas des comités garantis, les places vacantes sont attribuées dans l'ordre du CPPH.

La sélection complète est ensuite transmise au comité ou club organisateur en copie aux membres de la Commission Régionale Jeunes et au Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional. Tout désistement doit ensuite être signalé à la Commission directement par le responsable départemental. Les remplaçants éventuels seront alors convoqués par leur responsable départemental et les tableaux recomposés si besoin.

Les mêmes principes de sélection s'appliquent pour les trois autres manches qualificatives de simples. Mais à partir du TRJ Simples 2, pour les poussins, les benjamins et les minimes, le vainqueur de la manche précédente est sélectionné d'office dans le tableau supérieur de la manche suivante en respectant l'organisation ci-dessous.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

- Poussin Élite, Benjamin Elite, minime Élite => il occupera le rang de Titulaire 1 de son Comité Départemental d'origine dans la catégorie d'âge supérieure.
- Poussin Espoir, Benjamin Espoir, Minime Espoir, cadet Espoir => il se verra attribuer automatiquement l'une des trois wild-cards du tableau Elite.

Si la Commission Régionale Jeunes et/ou le Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional l'estime nécessaire, un joueur pourra être maintenu dans sa catégorie d'origine si l'opposition y est plus intéressante que dans une catégorie supérieure.

Concernant les cadets Élite, le vainqueur d'une manche qualificative de simples est qualifié directement pour les Championnats de Bretagne Jeunes. Il est alors exempté des manches qualificatives de simples suivantes, sauf s'il demande à y participer.

Par ailleurs, tout joueur jouant dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne se verra maintenu dans ce tableau pour la manche suivante s'il parvient au moins en demi-finale. S'ils jouent en Espoir, ces joueurs occuperont le ou les quotas de leur département.

Échéancier et logiciel

La compétition est gérée sur le logiciel BadPlus, ou tout autre logiciel après accord de la commission jeunes.

La confection du fichier est effectuée par le club organisateur, qui peut la déléguer, d'un commun accord, au comité départemental.

Elle devra respecter la chronologie suivante :

- mercredi J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- vendredi J-9 à 17h00 : le secrétariat de la ligue envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- lundi J-6 à 17h00 : envoi du fichier au juge arbitre qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au comité départemental et au secrétariat de la Ligue. Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

Pour toutes les étapes, l'échéancier devra faire jouer de préférence en premier les cadets, puis les minimes puis les benjamins et enfin les poussins.

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable régional et du juge arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- retour du fichier informatique au responsable régional et au secrétariat de la Ligue au plus tard le lundi suivant la compétition à 12 h 00.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

Pour cela, le club organisateur doit disposer de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).

Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires. Un joueur a le droit de la refuser. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates, sauf convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France pour participer à un stage ou à une compétition nationale ou internationale ou participation aux Interclubs Nationaux Seniors, **ou participation à un tournoi jeunes international.**

4.2 Horaires

Cette compétition concernant des jeunes et étant organisée au niveau régional, le début des matchs est fixé pour toutes les manches à 09 h 45. Cette compétition pourra avoir lieu le samedi ou le dimanche. Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant). Chaque manche devra se terminer au plus tard à 18h15 (fin du dernier match).

4.3 Terrains

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation de chacune des manches est fixé par le cahier des charges ci-dessous.

Manches	TRJ S 1-2-3-4 Élite	TRJ S 1-2-3-4 Espoir
Nombre de :	Manches qualificatives Élite	Manches qualificatives Espoir
Tableaux	8	8
Joueurs	64	64
Matchs	120	120
Terrains	7	7

Un club peut postuler à l'organisation d'une manche de simples Élite et Espoir à condition de disposer d'un nombre de terrains suffisant.

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi- heure plus tard.

Pour les poussins, les matchs se disputeront sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1.40 m (1.372 m au centre).

4.4 Volants

Tous les matchs se disputeront avec des volants plumes.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque manche devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi. Les volants autorisés seront des volants classés FFBaD.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match. Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque. Au delà, les joueurs devront fournir les volants au partage. La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes à l'issue de chaque manche sur présentation d'une facture. Le montant maximal de l'aide est calculé sur les bases précisées dans l'annexe.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

4.5 Matches

Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux et toutes les catégories d'âge.

Prévoir des scoreurs (perdant ou gagnant du match précédent si pas de scoreurs bénévoles).

4.6 Chambre d'appel

Dans la mesure du possible il est préconisé de prévoir une chambre d'appel pour les joueurs afin d'améliorer le déroulement de la compétition.

4.7 Règlement

Le règlement général des compétitions de la FFBAAD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. Le juge arbitre veillera au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

4.8 Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par w.o. et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. A défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois. En cas de récurrence, la suspension pourra être portée à 6 mois. Par ailleurs, tout forfait non justifié sera pénalisé de points négatifs au classement régional jeunes (- 60 points). Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

5. ORGANISATION D'UNE MANCHE

5.1 Calendrier

Le calendrier du Trophée Régional Jeunes est établi pour la saison suivante par la Commission Régionale Jeunes en fonction du calendrier national jeunes en fin de chaque saison sportive.

5.2 Attribution des manches

Les différentes étapes du Trophée Régional Jeunes sont attribuées sur candidatures des comités départementaux.

Les clubs organisateurs postulent auprès de leur département, qui les désigne auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Voir annexe pour la répartition de l'année en cours.

5.3 Juge Arbitrage

Les juges arbitres des différentes manches sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques le plus rapidement possible à partir du moment où les manches ont été attribuées aux départements. Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Les frais de restauration des juges arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur. L'indemnité et les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre titulaire sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

5.4 Demande d'autorisation de tournoi

Une demande d'autorisation de tournoi devra être faite par la Ligue sur Poona au plus tard trois mois avant la date de la manche. Un numéro **de dossier** sera délivré au club organisateur par la Commission Régionale Tournois.

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales, du classement régional jeunes et des tableaux.

5.5 Invitations

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles. Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date de la manche au responsable régional, aux 4 responsables départementaux, au juge arbitre de la manche, au Président de la Ligue et au secrétariat de la Ligue.

5.6 Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions aux différentes manches du Trophée Régional Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue après chaque manche. Ils devront les régler directement au club organisateur, qui en conservera l'entier bénéfice. Les montants des frais d'inscriptions sont précisés dans l'annexe pour la saison en cours.

5.7 Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge. En cas d'examen d'arbitres organisé par la Ligue, les frais de restauration des arbitres seront à la charge du club organisateur.

5.8 Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

5.9 Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion d'une manche du Trophée Régional Jeunes lui resteront entièrement acquis.

5.10 Récompenses

Les vainqueurs et finalistes seront obligatoirement récompensés. Les frais liés à ces récompenses sont à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative du club organisateur.

	Jeunes	Trophée Régional Jeunes Simples Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	--	---

5.11 Presse

La presse locale devra être contactée par le club organisateur.

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer une présentation de chaque manche et en diffuser les résultats.

Le club organisateur se tiendra à la disposition des correspondants locaux ou régionaux, qui le contacteront.